Évaluation et accréditation à l'étranger

Avec plusieurs milliers d'évaluations réalisées chaque année sur le territoire français, et une méthodologie robuste, définie dans le respect des standards européens, le Hcéres propose son expertise aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche étrangers.

Le Hcéres propose deux prestations successives et corrélées: l'évaluation externe et l'accréditation. L'évaluation externe fournit un diagnostic (peer review); l'accréditation correspond à l'attribution d'un label reconnu mais n'emporte pas la reconnaissance en France des diplômes délivrés.

Basés sur le respect des standards européens (European Standards and Guidelines - ESG), deux types de procédures sont offerts : évaluation institutionnelle ou évaluation de formations (licence, master, doctorat). Elles se déroulent sur 9 à 12 mois et reposent sur des prérequis incontournables. Un membre de l'équipe du DEI est désigné pour être le correspondant permanent de l'entité demandeuse de l'évaluation.

Depuis sa création, le Hcéres a capitalisé sur les retours d'expérience dans son territoire et étendu son périmètre à une variété d'établissements et de formations à l'international: ainsi l'Arménie, le Costa Rica, le Liban, le Luxembourg et le Vietnam ont eu recours au Hcéres pour évaluer/accréditer des universités publiques et privées. De même, l'Arabie saoudite, le Bénin, le Cameroun, le Qatar, le Sénégal, le Togo, la Russie et le Vietnam ont fait appel au Hcéres pour évaluer/accréditer des formations dans diverses disciplines, du niveau bachelor au doctorat.

À CONSULTER

- En savoir plus sur le processus d'évaluation/accréditation à l'étranger
- En savoir plus sur l'offre de services du Hcéres à l'international

RÉFÉRENTIEL ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Retrouvez l'ensemble des référentiels d'évaluation en cliquant ici